

**MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES**  
**COMTÉ DE SAGUENAY**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 28 juin 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents:           Madame le maire  
                                  Nathalie Ross  
                                  Messieurs les conseillers  
                                  Martin Simard  
                                  Christian Bernard Oyourou  
                                  Hervé Gaudreault  
                                  François Maltais

Sont absents :           Messieurs les conseillers  
                                  Jean-Sébastien Naud  
                                  Luc Gilbert

Est également présent : M. Dave Gagné, directeur général et greffier-trésorier par intérim

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue du maire;
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; <sup>(4369)</sup>
  3. Dépôt et acceptation des états financiers 2022; <sup>(4370)</sup>
  4. Entente entre la Municipalité des Bergeronnes et Vélo E-Go de Tadoussac relative à la dispense d'un nouveau service de location de vélos sur son territoire; <sup>(4371)</sup>
  5. Période de questions;
  6. Fermeture de l'assemblée.
- 

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

**23-06-4369**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Martin Simard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant Mallette S.E.N.C.R.L. a préparé et déposé le rapport sur les états financiers 2022 lors de cette présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR M. Martin Simard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers 2022, tel que préparé et déposé par Mallette S.E.N.C.R.L.;

QUE le conseil autorise la compagnie Mallette S.E.N.C.R.L. à transmettre les états financiers 2022 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Entente entre la Municipalité des Bergeronnes et Vélo E-Go de Tadoussac relative à la dispense d'un nouveau service de location de vélos sur son territoire**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire favoriser le transport actif sur son territoire, tant à l'égard de ses citoyens que des visiteurs, en mettant à leur disposition une flotte de vélos électriques qu'ils pourront utiliser en location;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition de vélos électriques dont la description apparaît au document joint en annexe « C »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire confier la gestion et l'opération du service de location des vélos à Vélo E-Go qui détient une expertise dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend, par ce service, favoriser sur son territoire l'activité physique, le loisir, la protection de l'environnement, le développement récréotouristique et le bien-être général de la population conformément ses pouvoirs habilitants prévus à la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU'un projet de contrat de service a été préparé par les conseillers juridiques de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard  
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le projet de contrat de service à intervenir entre Vélo E-Go et la Municipalité des Bergeronnes;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général par intérim à signer ledit contrat de service.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Martin Simard demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 19 h 30.

(Signé)

---

Nathalie Ross, maire

(Signé)

---

Dave Gagné

Directeur général et greffier-trésorier p. i.

---

*« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».*